



# Les décisions du Bureau en bref

21 janvier et 25 février 2026

## Parc naturel régional du Pilat 21 janvier et 25 février 2026

Voici le résumé des principales décisions des réunions du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

### ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC

- Le **Comité de programmation Tourisme** du 17 décembre 2025 a réuni tous les acteurs du tourisme du Pilat ainsi que les partenaires financiers au niveau régional et du Commissariat de Massif Central. Il a permis de faire un tour d'actualité des partenaires et le Parc a présenté sa feuille de route 2026 : étude de fréquentation des Crêts du Pilat, structuration des offres randonnées et activités de pleine nature, diversification de l'offre, accompagnement du développement de l'offre touristique, construction de séjours bas carbone.
- Le **Comité de pilotage adaptation au changement climatique** du 15 janvier 2026 a rappelé les enjeux du Pilat : forêt, agriculture, ressource en eau, vivre ensemble. A cette occasion ont été présentées diverses démarches pour adapter les territoires au changement climatique, à l'échelle nationale (PNACC3), Massif Central (PSACC Massif Central), régionale (COP régionale) ou locale (PNR Pilat, PCAET). Un tour d'actualités parmi les structures représentées est proposé. La présentation des actions réalisées en 2025 par le Parc : document 4 pages du diagnostic de vulnérabilité, sensibilisation avec les outils Climastory et Fresque du climat, Rendez-vous de mon Parc à Sainte-Croix-en-Jarez, Coup de Pouce Climat sur Graix, Pélussin, Saint-Pierre-de-Boeuf et Vérin ainsi que la Conférence de Serge Zaka, agroclimatologue, le 26 mars dernier à Saint-Julien-Molin-Molette en présence d'une centaine d'acteurs du monde agricole et enfin, en cours de finalisation 5 vidéos courtes réalisées par Brame studio.
- La **Commission éducation, sensibilisation et action culturelle** du 18 février 2026 a présenté la nouvelle muséographie à la maison du Châtelet de Bourg-Argental pour un montant total de 40 580€ confiée côté travaux à Zeppelin architectes et côté muséographie à Julien Tatéossian avec un autofinancement du Parc de 8 116 € et un soutien de la Région AURA de 32 464€. L'exposition traite des liens entre la production textile dans le Pilat et le territoire. Le soutien du Parc à l'association « Pilat Fest » qui organise les 24 et 25 juillet 2026, un festival pop & électro en pleine nature, aux Haies. L'évolution du programme d'éducation du territoire en intégrant l'adaptation au changement climatique. Un Bilan des actions marquantes du mandat et une validation du programme des Rendez-vous de mon Parc 2026 les samedis :
  - ▶ 30 mai : randonnée artistique sur le GR65 ;
  - ▶ 6 juin : rendez-vous aux jardins au Musée de St-Romain-en-Gal ;
  - ▶ 13 juin : musique dans la forêt ;
  - ▶ 20 juin : musique à la Maison du Parc à Pélussin ;
  - ▶ 27 juin : en musique à Graix ;
  - ▶ 4 juillet : musique à l'estive de Panère.

## DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Bureau du Parc a validé :

- Le dépôt du dossier LEADER intitulé « Développement d'un tourisme durable et accessible dans le Pilat à travers la pratique du vélo/VTT » en coopération avec le Syndicat mixte des Gorges de la Loire. Le montant total de ce projet s'élève à 78 125 € HT avec un autofinancement du Parc de 28 125 € HT.
- La participation du Parc au Festival de l'Eau organisé par le CPIE des Monts du Pilat intitulé « Fest'Eau Pilat » qui se déroulera du 25 avril au 3 mai 2026 et la signature de la Convention associée. Sur invitation du Syndicat des trois rivières, le Parc témoignera le 29 avril lors de la projection du documentaire produit par l'association « Les amis de Bourg-Argental » sur les inondations du 17 octobre 2024.
- Le dépôt du dossier de subvention auprès de la Compagnie Nationale du Rhône (dans le cadre de son Plan 5Rhône) pour un montant de 12 384 €. Cela complètera le soutien financier de l'ADEME à hauteur de 18 312 € et celui de l'ANCT Massif Central. Ce soutien permettrait d'élargir le volet « étude des cultures du futur », en étudiant un plus grand nombre de variétés adaptées au climat futur du Pilat et à la nécessaire sobriété en eau.
- La signature par le Président de la Convention entre l'État et le Parc naturel régional du Pilat pour le soutien à l'ingénierie territoriale sur la période 2026-2028. L'État s'engage à accorder au Syndicat mixte du Parc une enveloppe financière de 130 000 € au titre de l'année 2026.
- La mise en place du tarif solidaire pour l'autopartage CITIZ dans le cadre du programme TIMS. En effet, une course de trois heures et soixante kilomètres représente un tarif de 38 euros, ce qui peut constituer un frein important pour les ménages les plus modestes. Afin de rendre ce service encore plus accessible à tous, le Parc du Pilat prendra en charge jusqu'à 90 % du coût des trajets pour les personnes les plus démunies dans le cadre d'une enveloppe plafond de 10 000 euros.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la domiciliation de l'association « le Rucher école du Pilat » à la Maison du Parc qui entretient la ruche située dans le jardin de la Maison du Parc. Elle a pour objet de faire découvrir l'apiculture au plus grand nombre et de sauvegarder les abeilles.

## POINTS DIVERS

Le Bureau du Parc a échangé sur :

- L'avancement des projets liés à notre candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région « Saint-Jacques de Compostelle » avec un taux de subvention de 50 %
  - Pour la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette dont le projet est la Création d'aménagements et l'installation d'une signalétique à destination des pèlerins, construction d'un abri (20 000 €).
  - Pour la Commune de Bourg-Argental dont le projet est la Création d'une halte service avec des tables de pique-nique, toilettes sèches assorties d'un point d'eau extérieur (58 000 €).
  - Pour la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue dont le projet est la Rénovation du camping municipal (126 000 €).
  - Pour la CCMP : la réhabilitation de la Maison du Châtelet à Bourg-Argental, soit la création d'un point d'accueil numérique (40 000 €).
  - Pour la CCMP : la Réhabilitation d'un bâtiment La Gare à St-Sauveur-en-rue comprenant un préau pour les randonneurs, la rénovation des toilettes et la création d'un point d'eau (160 000 €)
- L'expérimentation en matière d'hydrologie régénérative en cours sur la commune de Longes auprès de 3 agriculteurs volontaires. Définie comme la « science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire », correspondant à des pratiques de conception et d'aménagement qui permettent de ralentir, répartir, infiltrer et stocker les eaux de pluie et de ruissellement. L'objectif est de construire un démonstrateur à l'échelle locale avec l'expertise du bureau d'études Inosium, implanté à Saint-Étienne et membre de l'association nationale « Pour une hydrologie régénérative ».
- La nouvelle organisation technique suite au départ de la Directrice avec l'intérim de la direction assurée par Marie MOTTOT, directrice adjointe accompagnée des 3 responsables de pôle.

## Prochaine réunion du Bureau

- 8 avril à 18h00



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benaï 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcdPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)